## AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-04-17-00462 Référence de la demande : n°2020-00462-011-001

Dénomination du projet : CPIE Sud Champagne. Capture à fins scientifiques Lépidoptères rhopalocères protégés

Lieu des opérations : -Départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meuse et Vosges

Bénéficiaire : CPIE Sud Champagne

MOTIVATION ou CONDITIONS		
Le CNPN émet un Avis favorable sans réserve pour autoriser aux animateurs du CPIE Sud Champagne la capture avec relâcher immédiat après identification de 15 espèces de lépidoptères appartenant aux genres suivants: lycaena, phengaris, coenonympha, euphydryas et colias (voir cerfa), à des fins d'inventaires pour l'année 2020 dans les départements des Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, la Meuse et les Vosges.		

MOTIVATION ou CONDITIONS			
Par délégation du Conseil national de la protection de la nature : Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS			
AVIS : Favorable [X]	Favorable sous conditions [_]	Défavorable [_]	
Fait le : 17 juin 2020		Signature :	
		dollan	